

Par François

Dupin,

A.E.

## Présentation

## Formation en régimes de protection

### La jurisprudence au secours du mandat de protection

#### PRÉAMBULE

#### LES ENSEIGNEMENTS DE LA COUR D'APPEL

- I : Le mandat de protection: un contrat comme un autre?
  - I.A): La règle
    - 1.A)1: Un contrat *intuitu personae*
    - 1.A)2: Un contrat unilatéral avec ses propres règles d'interprétation
    - 1.A)3: Un tout ou rien
    - 1.A)4: Un contrat sous condition suspensive?
    - 1.A)5: Un consentement libre et éclairé requis
    - 1.A)6: L'indivisibilité comme règle (1438 C.c.Q)
  - I.B): La singularité du mandat
    - 1.B)1: L'irrévocabilité du mandataire
    - 1.B)2: La nécessité de l'homologation
    - 1.B)4: L'observance de l'ordre public
- II : L'exécution des obligations implicites ou explicites découlant du mandat
  - II.1: L'importation des dispositions des régimes légaux
  - II.2: La préséance du mandat sur les régimes légaux
  - II.3: L'intensité des obligations du mandataire
  - II.4: L'inexécution des obligations du mandataire
- III. Les procédures supplétives ou connexes
  - III.1: La sauvegarde en attendant la résolution du litige
  - III.2: L'application de 2167.1 C.c.Q.
  - III.3: Provision pour frais, désignation d'un procureur et d'un tuteur ad hoc
  - III.4: L'exécution provisoire nonobstant appel
  - III.5: L'élargissement des pouvoirs d'un tribunal